



LE MESSENGER CANADIEN

DU

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

VOL. II

MONTRÉAL, JUILLET 1893

No. 7

Intention générale du mois de Juillet 1893

DÉSIGNÉE PAR LE CARDINAL, PROTECTEUR ET BÉNIE PAR LE PAPE.

LES VOCATIONS SACERDOTALES ET RELIGIEUSES.

I.—DE LA VOCATION EN GÉNÉRAL.

AVANT de parler des vocations sacerdotales et religieuses, disons quelques mots de la vocation en général. Dieu de toute éternité nous a destinés à un état spécial, et c'est cette destination divine que nous appelons ici vocation. Nier la vocation divine, c'est nier la Providence. Car, ou bien Dieu ne se mêle aucunement des affaires de ce monde, ou il faut reconnaître qu'il nous assigne au moins ce rôle général que nous devons remplir sur la terre. En nous assignant une vocation, Dieu nous a destinés de toute éternité des grâces particulières conformes à cette vocation ; il nous a créés avec un genre d'esprit, des facultés physiques et morales, coordonnés à cette fin. Manquer sa vocation, c'est désobéir à Dieu et déconcerter l'ordre de la Pro-